

Est-ce que vous ou un membre de votre famille avez une déficience prolongée et sévère? Si oui, vous pourriez être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Pourquoi demander le crédit?

Cela pourrait réduire le montant d'impôts que vous devez payer, et ouvrir la porte à plusieurs autres programmes gouvernementaux, comme :

La Prestation pour enfants handicapés

elle est payée avec l'allocation canadienne pour enfants

Le Regime enregistré d'épargne-invalidite vous permet d'épargner pour une sécurité financière à long terme

Le supplément pour invalidité de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)

pour les particuliers qui travaillent

Et encore plus...

Comment présenter une demande?

- Remplir et signer la partie A du formulaire T2201, Certificat pour le crédit pour personnes handicapées
- Demander à un professionnel de la santé autorisé de remplir et de certifier la partie B du formulaire
- Envoyer le formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), soit par la poste régulière, soit en ligne au moyen de « Soumettre des documents » dans Mon dossier

Nous pouvons vous aider!

L'ARC peut vous aider à soumettre sans frais une demande pour ce crédit. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter

canada.ca/credit-impotpersonnes-handicapees ou téléphoner au 1-800-959-8281.

RC4653 (F)